

**Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale**

**Administration Générale**

**REF : DAJDAAG2011028**

**Signataire : ABW**

**OBJET :Avis du conseil municipal relatif au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de Seine-Saint-Denis**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-1 et suivants ;

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme de l'intercommunalité et des collectivités locales ;

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par le Préfet de Seine – Saint-Denis en application des dispositions de la Loi susvisée ;

VU la délibération n° CC11/120 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune (CAPC) en date du 28 juin 2011, portant avis sur le projet de SDCI ;

CONSIDERANT que le projet de SDCI propose, s'agissant de la CAPC, l'inclusion dans son périmètre de la Commune de Saint-Ouen, ville qui présente avec le territoire de la CAPC nombre des problématiques culturelles, sociales, urbaines et environnementales, et présente une grande homogénéité avec le tissu socio-économique de l'agglomération ;

CONSIDERANT que ce projet comporte néanmoins des perspectives de fusion ou de suppression de certains syndicats intercommunaux dont l'activité réelle et les interactions qu'ils entretiennent avec les populations et les autres acteurs institutionnels locaux et régionaux témoignent de leur pertinence et conduisent nécessairement à soutenir leur maintien ;

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'inclusion de la Commune de Saint-Ouen au sein de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune et l'adhésion de cette Commune à cet établissement de coopération intercommunale ;

**EMET UN AVIS DEFAVORABLE** à la reprise des compétences du syndicat intercommunal du Cimetière des Joncherolles, du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), et du Syndicat à Vocation Multiple (SIVOM) de STAINS – PIERREFITTE ;

**REAFFIRME** la pertinence de l'existence et du maintien du SMITOM 93.

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

le Maire

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué